

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Madame la conseillère:	Diane L'Heureux
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuite
Madame la conseillère:	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absent : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Poirier

Monsieur Robert Charette, directeur général par intérim, était également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 26 août 2014
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes d'août 2014
- 1.4 Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité
- 1.5 Transferts budgétaires
- 1.6 Affectations du surplus
- 1.7 Informations financières

### **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3 TRANSPORTS**

- 3.1 Dénéigement des bornes d'incendie sèches et stationnements
- 3.2 Travaux chemin des Geais-Bleus, autoriser l'achat de matériel
- 3.3 Travaux chemin des Geais-Bleus, autoriser le transport du gravier
- 3.4 Embauche d'un chauffeur temporaire
- 3.5 Politique relative à l'entretien de la végétation et du drainage en bordure des voies publiques

### **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Achat et installation de vannes

### **5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2012-359 relatif aux permis et certificats

### **6 LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Entretien des sentiers du Parc Le Renouveau durant la saison hivernale

### **7 DÉPÔT DES RAPPORTS**

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

### **8 INFORMATION DES ÉLUS**

### **9 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2014.09.222**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.223**  
**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 26 août 2014**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 26 août 2014, tels que présentés.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.224**  
**Autorisation de paiement des comptes du mois d'août 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois d'août 2014 selon
    - la liste des chèques totalisant 578 291,17 \$
    - les prélèvements totalisant 7 210,04 \$
    - le remboursement – intérêts, emprunts 6 289,09 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 591 790,30 \$

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.225**  
**Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Georges Décarie, et la mairesse suppléante, madame Diane L'Heureux, à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Nominigüe, conjointement avec monsieur Robert Charette, directeur général par intérim, madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe par intérim et madame Céline Robidoux, préposée à la taxation et commis-comptable.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.226**  
**Transferts budgétaires**

CONSIDÉRANT que certains postes dépassent le budget établi et qu'il y a de la disponibilité dans d'autres postes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU de procéder aux réaffectations suivantes totalisant vingt-et-un mille deux cents dollars (21 200 \$) :

	<b><u>NOM DU POSTE</u></b>	<b><u>AUGMENTER</u></b>	<b><u>DIMINUER</u></b>
<b><u>Administration</u></b>			
02.130.00.148	Congés sociaux	700 \$	
02.130.00.141	Salaires réguliers		-700 \$
		<b>700 \$</b>	<b>-700 \$</b>
<b><u>Fourrière</u></b>			
02.295.00.451	Fourrière	1 000 \$	
02.295.00.999	Premiers répondants		-1 000 \$
		<b>1 000 \$</b>	<b>-1 000 \$</b>
<b><u>Voirie</u></b>			
02.320.00.148	Congés sociaux	1 500 \$	
02.320.00.640	Pièces et outillage	1 200 \$	
02.320.00.649	Ponceaux	5 000 \$	
02.320.00.141	Salaires réguliers		-1 000 \$
02.320.10.141	Salaires temps partiel		-500 \$
02.320.00.625	Asphalte		-6 200 \$
		<b>7 700 \$</b>	<b>-7 700 \$</b>
<b><u>Aqueduc</u></b>			
02.412.00.521	Entretien réseau	2 000 \$	
02.412.00.454	Formation aqueduc		-2 000 \$
		<b>2 000 \$</b>	<b>-2 000 \$</b>
<b><u>Urbanisme</u></b>			
02.610.00.321	Frais de poste	1 000 \$	
02.610.00.412	Services juridiques	2 000 \$	
02.610.10.141	Salaires temps partiel		-3 000 \$
		<b>3 000 \$</b>	<b>-3 000 \$</b>
<b><u>Centre communautaire</u></b>			
02.701.20.142	Heures supplémentaires	2 500 \$	
02.701.20.141	Salaires réguliers		-2 500 \$
		<b>2 500 \$</b>	<b>-2 500 \$</b>
<b><u>Bibliothèque</u></b>			
02.702.30.522	Entretien bâtiment	1 500 \$	
02.690.00.141	Salaires réguliers - horticulture		-1 500 \$
		<b>1 500 \$</b>	<b>-1 500 \$</b>
<b><u>Patinoire</u></b>			
02.701.30.959	Centre sportif supra locaux	2 800 \$	
02.690.00.141	Salaires réguliers – horticulture		-2 800 \$
		<b>2 800 \$</b>	<b>-2 800 \$</b>
		<b>21 200 \$</b>	<b>-21 200 \$</b>

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.227**  
**Affectations du surplus**

CONSIDÉRANT les disponibilités financières au surplus accumulé;

CONSIDÉRANT les besoins de fonds sur certains postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser les affectations de surplus accumulé suivantes, totalisant cent cinquante-sept mille dollars (157 000 \$) :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Nom du poste</b>	<b>Affectations</b>	<b>Total</b>
<b><u>Administration</u></b>			
02.130.00.142	Heures supplémentaires	2 000 \$	
			<b>2 000 \$</b>
<b><u>Gestion du personnel</u></b>			
02.160.00.410	Honoraires professionnels	20 000 \$	
02.160.00.411	Résolution dossier employé	100 000 \$	
			<b>120 000 \$</b>
<b><u>Voirie</u></b>			
02.320.00.142	Heures supplémentaires	6 500 \$	
02.320.00.143	Primes voirie	1 500 \$	

02.320.00.516	Location	27 000 \$	
			<b>35 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>157 000 \$</b>

ADOPTÉE

### **Informations financières**

Monsieur le maire Décarie informe :

- Les frais d'expropriation dans le dossier de la station de pompage se sont élevés à 222 247 \$.
- L'exproprié est allé en appel du jugement, ces coûts se sont élevés à 66 384 \$; la Municipalité a eu gain de cause.
- L'exproprié a présenté une requête en révision judiciaire, les coûts se sont élevés à 46 757 \$; la Municipalité a eu gain de cause.
- L'exproprié a soumis son dossier en cour d'appel, les coûts se sont élevés à 22 135 \$, la Municipalité a eu gain de cause.
- De plus, en 2012, deux citoyens avaient déposé une requête introductive d'action directe en nullité sur quatre décisions de la Municipalité.

Devant les explications du juge à l'effet que les faits reprochés à la Municipalité par les demandeurs ne comportaient aucun point d'illégalité, la requête a été retirée : coût 37 501 \$

Ces frais ont été accumulés entre 2010 et 2014.

### **Résolution 2014.09.228**

#### **Déneigement des bornes d'incendie sèches et stationnements**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des bornes d'incendie sèches et stationnements;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim ou son remplaçant à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer un contrat pour le déneigement des bornes d'incendie sèches et stationnements, selon les options suivantes : 1 an, 3 ans.

ADOPTÉE

### **Résolution 2014.09.229**

#### **Travaux chemin des Geais-Bleus, autoriser l'achat de matériel**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection d'une portion du chemin des Geais-Bleus, secteur chemin des Chardonnerets vers le sud, sur une distance d'environ 1,2 kilomètre;

CONSIDÉRANT que les sommes sont prévues au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant à dépenser une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars (22 000 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat du matériel nécessaire à la réfection d'une partie du chemin des Geais-Bleus.

ADOPTÉE

### **Résolution 2014.09.230**

#### **Travaux chemin des Geais-Bleus, autoriser le transport du gravier**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager des transporteurs suite à l'achat du gravier pour les travaux de réfection d'une partie du chemin des Geais-Bleus;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant à procéder au transport du gravier par l'entremise de l'Association des transporteurs en vrac, secteur Labelle 07 inc., et à dépenser une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$), plus les taxes applicables, à cet effet.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.231**  
**Embauche d'un chauffeur temporaire**

CONSIDÉRANT les besoins temporaires en main-d'œuvre au Service des travaux publics pour combler l'absence d'un employé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à embaucher un chauffeur, pour une période indéterminée, ayant un statut d'employé temporaire, le tout selon les conditions de l'article 4.09 a) de la convention collective.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.232**  
**Politique relative à l'entretien de la végétation et du drainage en bordure des voies publiques**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit voir à l'entretien de la végétation et du drainage en bordure des voies publiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que de tels travaux ont un effet positif sur la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de l'ensemble de ses contribuables d'établir une politique à cet effet.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU QUE :

Le directeur des travaux publics est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux d'entretien de la végétation sur toute la largeur de l'emprise des différentes voies publiques situées sur le territoire de la municipalité de Nomingue, dont elle a juridiction.

Le directeur des travaux publics est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de drainage ou d'entretien des travaux de drainage existants en bordure des voies de circulation publiques sur le territoire de la municipalité de Nomingue, dont elle a juridiction.

Le directeur des travaux publics est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux d'émondage des arbres situés sur les terrains privés dont les branches se prolongent au-dessus de l'emprise municipale à une hauteur de moins de cinq (5) mètres.

À l'exception des travaux d'urgence rendus nécessaires suite aux conditions climatiques ou naturelles, un avis de dix (10) jours, préalable aux travaux, sera donné aux propriétaires des terrains adjacents aux secteurs visés par les travaux.

La présente politique entre en vigueur à compter des présentes.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.09.233**

**Achat et installation de vannes**

CONSIDÉRANT que des vannes sous pression doivent être installées à certains endroits sur le réseau d'aqueduc municipal afin d'isoler les secteurs lors de bris ou de défaut sur le réseau;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Houle H<sub>2</sub>O en date du 6 août 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Houle H<sub>2</sub>O en date du 6 août 2014, au montant de quinze mille cent dollars (15 100 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de trois vannes sous pression.

D'affecter le surplus réservé pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

**Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2012-359 relatif aux permis et certificats**

MADAME DIANE L'HEUREUX donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement pour modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3.3.2 Projet de lotissement majeur, du règlement numéro 2012-359 relatif aux permis et certificats, pour y ajouter « ou privées » après « voies publiques ».

**Résolution 2014.09.234**

**Entretien des sentiers du Parc Le Renouveau durant la saison hivernale**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des sentiers du Parc Le Renouveau durant la saison hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim ou son remplaçant à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer un contrat pour l'entretien des sentiers du Parc Le Renouveau durant la saison hivernale, selon les options suivantes : 1 an, 2 ans, 3 ans.

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports**

**Service de la prévention des incendies**

[Dépôt du rapport mensuel d'août 2014 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service des incendies.](#)

**Service des travaux publics**

[Dépôt du rapport des travaux effectués en août 2014 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois d'août 2014.](#)

**Service d'urbanisme**

[Dépôt du rapport du Service d'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014.](#)

**Service des loisirs**

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois d'août 2014, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

**Résolution 2014.09.235**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Georges Décarie  
Maire

---

Robert Charette.  
Directeur général par intérim

**Certificat de crédit # 2014-09**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nomingue aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du huit septembre deux mille quatorze (8 septembre 2014).

À Nomingue, ce huitième jour de septembre 2014.

---

Robert Charette  
Directeur général par intérim

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*